

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021 A 19H30

Présents : Bernard FARGEAS – Catherine MOLLIEUX – Jean Louis MOCELLIN – Thierry BRUNIER – Camille LOUBET
- Magalie EMPEREUR GEOFFROY – Claude DAVID

Président de séance : Bernard FARGEAS
Secrétaire de séance : Camille LOUBET

DELIBERATION 2021-27

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE

Le conseil municipal valide les statuts de la Communautés de Communes dans le socle des compétences facultatives, en intégrant le « Réseau de chaleur et de froid » pouvant correspondre à la faculté de distribution d'énergie calorifique.

DELIBERATION 2021-28

DEMANDE DU FOND D'AMORÇAGE POUR L'ENTRETIEN DES FORETS

Le conseil demande à bénéficier du fonds d'amorçage qui est une avance de trésorerie sans intérêt, sur 9 mois, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable de 16 543 €.

Le but de ce fonds est de :

- Favoriser la maîtrise d'ouvrage communale,
- Favoriser l'entretien des forêts de montagne à rôles multifonctionnels tout en mobilisant du bois,
- Contribuer à l'exploitation en zone à risque et qui sont aujourd'hui non entretenues.

DELIBERATION 2021-29

AMELIORATION DE LA DESSERTE FORESTIERE DE LA ROUTE DE BOIS BANNI

Il est nécessaire d'améliorer les accès à la forêt communale de MONTSAPEY, en assurant la réfection de la route de Bois Banni. Le montant estimatif des travaux est de 99 100€ HT (maîtrise d'œuvre comprise). Ces travaux sont subventionnables à 80% par l'Etat et l'UE. Le conseil municipal approuve l'avant-projet dressé par l'ONF et sollicite son concours technique.

DELIBERATION 2021-30

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'EHPAD D'AIGUEBELLE

Le conseil accorde une subvention de 100€ à l'EHPAD « Les Belles Saisons » pour mettre en place des animations en lien avec l'environnement et la nature pour les résidents.

DELIBERATION 2021-31

LANCEMENT DE L'ETUDE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La commune de Montsapey a un schéma directeur d'assainissement qui date de 2000, et n'est plus d'actualité par rapport à la réglementation, et aux objectifs de la commune. Le Chef-Lieu qui était zoné en assainissement collectif, ainsi que le Villaret, n'ont pas d'ouvrage de traitement. L'objectif du projet est de réaliser l'actualisation du schéma directeur, et de définir les meilleures solutions de traitement des eaux usées.

DELIBERATION 2021-32

MODIFICATION DE LA TARIFICATION ANNUELLE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Des travaux de grande envergure de mise aux normes du réseau d'assainissement collectif de la commune vont être lancés. Afin de pouvoir réaliser ses travaux, la

commune dépend fortement de l'octroi des subventions auprès de l'agence de l'Eau. Afin de bénéficier de ces aides financières, le tarif appliqué au m³ doit être de l'ordre de 1.40€ / m³ pour un foyer consommant en moyenne 120m³ par an.

Le conseil municipal approuve la nouvelle tarification qui contiendra une part fixe et une part variable comme suit :

- Part fixe : 50€ / an
- Part variable : 1€ / m³ et par an

DELIBERATION 2021-33
VIREMENT DE CREDITS

Un suramortissement étant constaté, une régularisation de 1 861.00 € est nécessaire sur le compte 2805.

DELIBERATION 2021-34
FIN D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x. Pour donner suite à la recommandation du trésorier, Le conseil municipal décide de ne plus amortir les nouvelles immobilisations hormis les 204 (et les 21531 et 21532 pour les communes concernées de - 500 habitants. En revanche, les amortissements commencés doivent se poursuivre jusqu'à amortissement total du bien concerné.

DELIBERATION 2021-35
REVALORISATION DES MONTANTS MAXIMA DE L'IFSE

Le conseil municipal valide la modification des montants plafonds annuels comme suit :

| <u>Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois</u> | | |
|--|--------------------------|--|
| <i>Groupes</i> | <i>Emplois concernés</i> | <i>Montants annuels maximum de l'IFSE Agents non logés</i> |
| Adjoints administratifs | | |
| Groupe 1 | SECRETAIRE DE MAIRIE | 9 700 € |
| Agents de maîtrise | | |
| Groupe 1 | AGENT DE MAÎTRISE | 5 800 € |
| Adjoints techniques | | |
| Groupe 1 | ADJOINTS TECHNIQUES | 5 800 € |

DELIBERATION 2021-36
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le conseil municipal accepte de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du département de la Savoie au titre du FDEC 2022 pour l'achat d'une saleuse et une étrave ;

DELIBERATION 2021-37
RETROCESSION DE PARCELLE DE GEG A LA COMMUNE

Afin de favoriser la connexion pour le raccordement électrique de l'antenne Free Mobile, une cession de terrain à titre gratuit au profit de la commune a été envisagée avec GEG. Les parcelles concernées sont situées sur les secteurs du Coter et de La Frassette :

- A 1392 : 18 m²
- A 1400 : 20 m²
- A 1412 : 68 m²
- A 1432 : 325 m²

DELIBERATION 2021-38
ACHAT DE TERRAIN A M. CHARLES VILLERMET

Le Conseil Municipal engage les démarches nécessaires pour acquérir une parcelle de terrain section B2296, appartenant à M. Charles Villermet. Cette parcelle occupe une surface totale de 19 m² au lieu-dit «Le Chef-lieu », Il s'agit d'un terrain situé entre plusieurs parcelles privées et terrains communaux.

DELIBERATION 2021-39
DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal décide : d'acquérir par voie de préemption ses parcelles situées à Montsapey, appartenant à Madame BROCHIER-CENDRE.

- Section A-1219
- Section B- 190 ;
- Section B- 1795 ;
- Section B- 1796 ;

Ces parcelles sus-citées sont soumises au droit de préemption puisque contigües au domaine forestier soumis à gestion ONF. Le prix d'achat de ces parcelles est fixé à 1051.25€, payable comptant.

DELIBERATION 2021-40
ACHAT D'UNE EPAREUSE

Le conseil municipal accepte l'achat une épaveuse dans le cadre de l'entretien de la voie communale. Le prix d'achat de cette machine est estimé à environ 37 000€ HT.

DELIBERATION 2021-41
TARIFS DU DEBROUSSAILLAGE AUTOUR DE L'IMMEUBLE DE L'OPAC

Les agents communaux de la commune de Montsapey se chargent de l'entretien des espaces verts jouxtant l'immeuble de l'OPAC situé au Chef Lieu. Ces terrains sont propriété de l'OPAC. Il est par conséquent nécessaire de refacturer ces missions de débroussaillage effectuées à l'OPAC de la Savoie. Le tarif horaire de ce service est fixé à 40€.

DELIBERATION 2021-42
CREATION DE LA ROUTE FORESTIERE DE BARBET

Afin d'améliorer les accès à la forêt communale de MONTSAPEY, le conseil approuve la création de la route forestière de Barbet. Le Montant estimatif des travaux est de 40 248€ HT (maîtrise d'œuvre comprise). Le conseil municipal approuve l'avant-projet dressé par l'ONF et sollicite son concours technique et sollicite la subvention la plus élevée possible au titre du programme de développement rural de Rhône Alpes 2014-2022.

.....
Questions diverses

Proposition d'acquisition de parcelles forestières.

La commune a été sollicité par Mr Villard René voilà deux années concernant sa volonté de vendre ses parcelles forestières du Froget. Le principe d'un échelonnement de la dépense avait été retenu par les deux parties au cas où la vente s'effectuerait. Les élus souhaitent l'avis de l'ONF pour une réactualisation du montant de l'achat éventuel.

PLU

Le comité de pilotage s'est déjà réuni à deux reprises. Ce comité est composé des personnes publiques associées à savoir entre autres la Direction des territoires, le chambre d'agriculture, le CAUE, le SCOT, l'ONF pour fixer les grandes lignes du projet. La direction des territoires d'une part et le bureau d'étude d'autre part ont à ce jour, au cours des réunions tenues, tracé le cadre dans lequel se déroule l'élaboration du PLU. Une visite complète du village a permis au bureau d'étude d'en prendre connaissance avec les éléments d'information apportées par les élus. **Un cahier de concertation est désormais à disposition des personnes qui souhaitent faire des remarques.**

Couverture mobile

Le projet qui parfois peut laisser l'impression d'un serpent de mer, avance malgré tout. Il se trouve que l'implantation de l'antenne sur le chemin de la Frassette ne permet pas la liaison avec la vallée. Un relais hertzien (un seul faisceau..) doit donc être installé dans le périmètre sud du cimetière. Pour rappel, l'antenne est sensée desservir de préférence le haut du village qui lui est en zone totalement blanche. On suppose que l'ensemble de la couverture sera améliorée.

Alpages

Alpage des Rouelles et du Grand Arc

En mai 2022, le bail à mesures agro-environnementales qui lie Mr Milesi exploitant agricole à Planaise et locataire de l'alpage, prendra fin. Pour rappel, ce bail devait permettre une augmentation du cheptel et par conséquent de la production laitière. En principe, Mr Milesi quittera l'alpage communal à cette date. Pour la petite histoire, cet alpage était autrefois un lieu où le fermier transformait le lait produit sur l'alpage, et le vendait sur place pour partie. Autrefois lieu de rencontre avec le fermier aujourd'hui silencieux. Pour l'avenir, les élus se proposent de remettre ces orientations à l'ordre du jour. Production de lait, transformation, vente et visite de la « ferme » pourrait à nouveau faire revivre cet alpage. La commune souhaite désormais travailler dans cette direction.

Assainissement

La commune est engagée dans un projet d'amélioration et de mise aux normes du réseau d'assainissement sur le hameau du Chef-lieu, du Villaret, du Cernay et des Bruyères. Une première étude est d'ores et déjà réalisée pour dresser un état des lieux par le bureau d'étude Alp'Epur.